



## Traité Yebamot

### Michna 6 - Chapitre 13

המגרש את האישה, והחזירה--מותרת ליבם; רבי אלעזר אוסר.  
וכן המגרש את היתומה, והחזירה--מותרת ליבם; רבי אלעזר  
אוסר. קטנה שהשיאה אביה, ונתגרשה--כיתומה בחיי האב;  
החזירה, אסורה ליבם.

Une femme que son mari a répudiée puis reprise a le droit d'épouser son beau-frère ; Rabbi Eli'ézer l'interdit. De même une orpheline que son mari a répudiée puis reprise, peut épouser son beau-frère ; Rabbi Eliézer l'interdit. Une mineure que son père a marié, et qui a divorcé, est considérée comme une orpheline du vivant de son père ; lorsqu'il l'a reprise, d'après l'avis de tous, elle est interdite au beau-frère.



### Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)